

### FBP COMMUNAUTAIRE:

### CEREMONIE D'OUVERTURE

#### Mini atelier sur la définition des indicateurs communautaires et des modalités de mise en œuvre

Le STASS, la DSCPS, le PMNDPE, la FENOSCI, GINGER international et des programmes de santé réfléchissent sur les conditions de mise en œuvre du FBP communautaire

L'implémentation du FBP a démarré en 2016 par une phase pilote de 9 régions et 21 districts sanitaires qui s'est achevée en 2019. De 2021 à 2022, le FBP a été étendu à tous les 33 régions et 113 districts sanitaires ainsi qu'à tous les établissements de santé. En 2023, l'effort est mis sur le niveau central et dans les secteurs tertiaire et privé. Le processus a prévu l'entrée en lice du FBP communautaire. Nous y sommes aujourd'hui avec ce mini atelier dont l'objectif est de définir les indicateurs communautaires et les modalités de mise en œuvre.



Dr GNIZAKO Eric, Coordonnateur Adjoint du Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique (STASS)

« Nous démarrons effectivement le FBP communautaire qui intervient à la fin de tout le processus de mise en œuvre du FBP »



Dr KADJA ADJOBA Françoise épouse GOULIN, Directrice de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS)

« Il faut qu'on ait des indicateurs à la hauteur »

Ces mots dressent l'essentiel du contenu de l'allocution d'ouverture de la directrice de la DSCPS sur le mini atelier concernant la définition des indicateurs et des modalités de mise en œuvre. Elle a demandé aux participants de « s'exprimer » afin collecter un nombre important de propositions pour alimenter les réflexions sur la conception du document de base du FBP communautaire.

← Une vue des participants au mini atelier

